



DICRIM

Document d'Information Communal sur
les Risques Majeurs

Octobre 2018

Un document important

Le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs, dénommé **DICRIM**, vous informe sur les risques majeurs présents sur notre commune de GORGES, et sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'évènements graves.

Il recense les actions et les mesures engagées par les pouvoirs publics et la municipalité. Il préconise les gestes essentiels et les bons réflexes à tenir par chacun d'entre nous.

Il ne s'agit pas de susciter de l'inquiétude, mais de se préparer ensemble aux dangers qui peuvent survenir à tout moment (inondation, tempête, accident majeur, ...).

Je vous invite à lire ce fascicule et à le conserver précieusement pour pouvoir l'utiliser en cas de besoin.

Chacun pourra ainsi, le moment venu, mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser pour affronter des situations exceptionnelles.

La sécurité est l'affaire de tous. Ensemble, soyons vigilants et bienveillants.

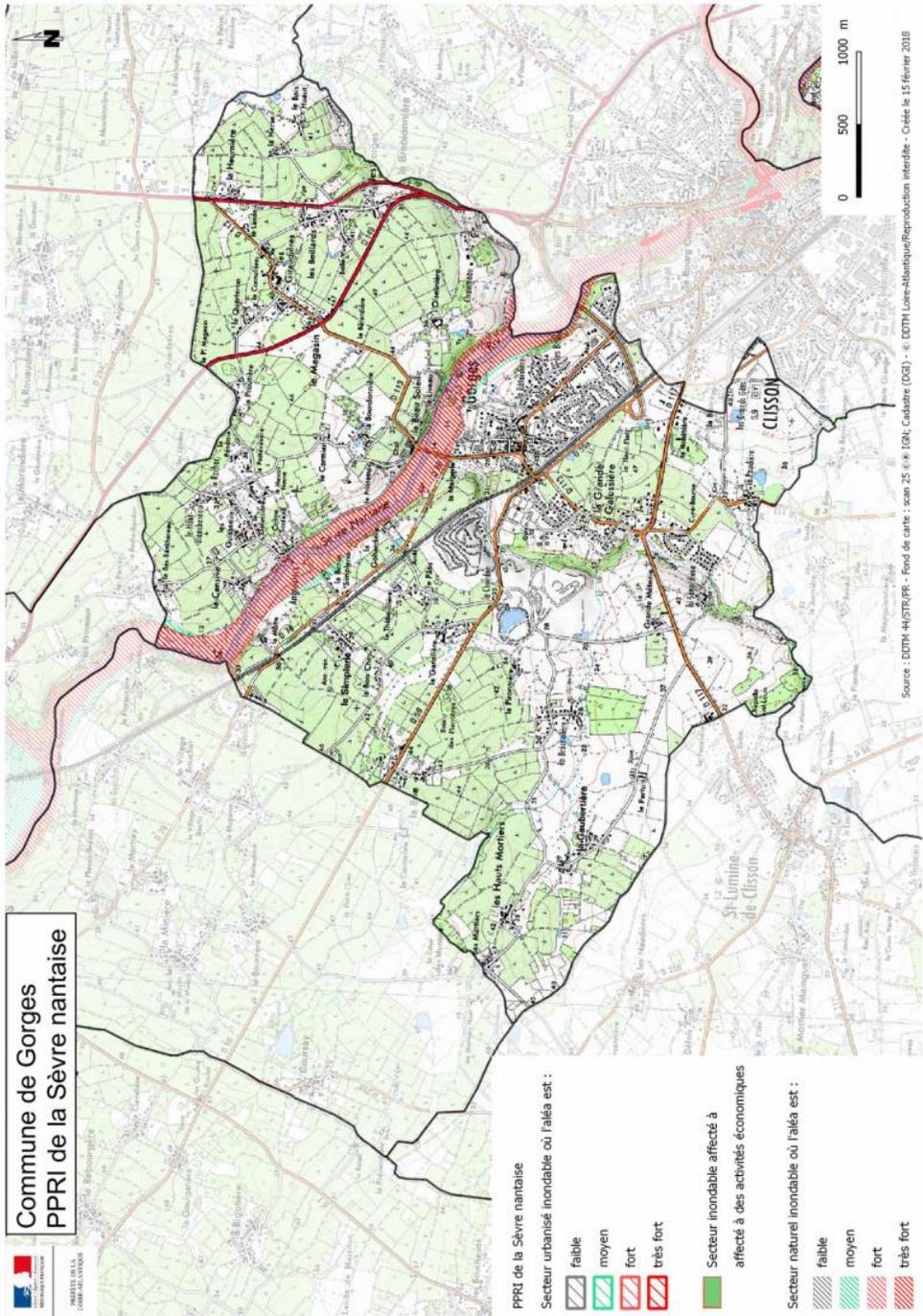
Le Maire,
Claude CESBRON

Les mesures prises par la commune

Un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** a été approuvé par la commune de Gorges en décembre 1998. Il délimite des zones d'aléas, dans lesquelles l'urbanisation est contrôlée ou interdite.

Une vigilance particulière est ainsi apportée aux habitations ou aux activités se trouvant dans ces zones. Le PPRI prend en compte un certain nombre de risques, tels que l'inondation du bassin de la Sèvre Nantaise ou les mouvements de terrain.

Par ailleurs, la commune dispose d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, adopté en Conseil municipal 04/10/2018, qui répertorie l'ensemble des outils d'organisation à mettre en place face à des situations de gravité exceptionnelle, pour protéger au mieux les habitants de la commune et leurs biens.



Commune de Gorges
PPRI de la Sèvre nantaise

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
 DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

- PPRI de la Sèvre nantaise**
- Secteur urbanisé inondable ou l'aléa est :**
- faible
 - moyen
 - fort
 - très fort
- Secteur non inondable affecté à des activités économiques**
- Secteur non inondable affecté à des activités économiques
- Secteur naturel inondable ou l'aléa est :**
- faible
 - moyen
 - fort
 - très fort

Source : DDTM 44/STN/PP - Plan de carte : scan 25 6 @ 10M, Cadastre (CGE) - © DDTM Loire-Atlantique/Reproduction interdite - Créée le 15 février 2018



INONDATION

La Sèvre Nantaise, traversant Gorges, fait partie de l'identité communale. Elle est également à l'origine d'un risque inondation bien identifié et connu, notamment à Angreviers, au Liveau et à Beausoleil.

Gorges a déjà subi plusieurs épisodes de crue. L'une des plus importantes et des plus récentes remonte à avril 1983. Des repères de crue ont été installés au séchoir du Liveau, pour rappeler l'existence de cette crue.



Repère de crue posé, Moulin du Liveau,

<http://inondations.sevre-nantaise.com/reperes-de-crue-a-gorges>

Liste des arrêtés de reconnaissance de **catastrophes naturelles (Cat-Nat)**

Arrêtés intéressant le territoire de GORGES

Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
Inondations et coulées de boue	15/04/1983	30/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations et coulées de boue	18/07/1983	21/07/1983	06/09/1983	11/09/1983
Mouvements de terrain	18/07/1983	21/07/1983	06/09/1983	11/09/1983
Inondations et coulées de boue	21/05/1990	21/05/1990	31/08/1990	16/09/1990
Inondations et coulées de boue	08/06/1993	09/06/1993	28/09/1993	10/10/1993
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/95	21/02/1995	24/02/1995
Inondations et coulées de boue	11/06/1997	11/06/1997	12/03/1998	28/03/1998
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	05/01/2001	06/01/2001	12/02/2001	23/02/2001



Rupture de barrage

Des aménagements sont présents sur la Sèvre et sur son affluent La Moine, tels que les barrages de Ribou et du Verdon, situés près de Cholet en Maine et Loire. Leurs ruptures entraîneraient la formation d'une onde de submersion dans la vallée de la Moine. Cela induirait l'élévation du niveau d'eau dans la Sèvre nantaise.

Bien que la probabilité d'un tel évènement soit particulièrement faible, ce phénomène doit être pris en considération.

Que faire en cas d'inondation ?

En cas d'inondation prévisible : consulter www.vigicrues.gouv.fr (prévisions actualisées au moins deux fois par jour).



Ecouter la radio (**France Bleu Loire-Océan 101.8 FM**) pour être informé de la nature du risque et de l'état d'avancement des secours.

Avant l'inondation :

- Se tenir informé de l'évolution auprès de la mairie.
- Stationner les véhicules sur des points hauts.
- Se protéger dès l'annonce de la montée des eaux :
 - Boucher toutes les ouvertures basses du domicile (portes, fenêtres,...).
 - Mettre les équipements utiles (radio portable avec piles, lampes de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments d'urgence...) dans les étages.
 - Mettre hors de l'eau les meubles, les objets précieux et les produits polluants.
 - Couper l'électricité et le gaz.
 - Se préparer à une évacuation éventuelle.

Pendant l'inondation

- Suivre l'évolution de la météo et de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
- Être prêt à évacuer son domicile (évacuation uniquement si vous recevez un ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue).
- Ne pas s'approcher des berges du cours d'eau (l'onde de crue peut arriver rapidement).
- Ne pas s'engager sur une route inondée (ni à pied, ni en voiture).
- Ne pas utiliser d'équipements électriques (ascenseurs, portes automatisées...).
- Installez-vous en hauteur (étage des maisons, refuge en hauteur, etc...).

Si vous êtes obligé de vous déplacer :

- Soyez très prudent, respectez les déviations mises en place
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques, suivez attentivement les conseils des sauveteurs qui vous proposent une évacuation.



SEISME

Depuis mai 2011, la Loire-Atlantique est en zone de sismicité 2 ou 3 (sur une échelle nationale de 1 à 5, allant de très faible à très fort). Gorges se situe au **niveau 3 (aléa modéré)**

Cette nouvelle cartographie du risque a entraîné l'apparition de nouvelles normes parasismiques dans les constructions neuves.

Que faire en cas de séisme ?

Bien qu'aucun séisme ayant entraîné des dégâts n'ait encore été recensé à Gorges, il est nécessaire de connaître certaines règles de sécurité au cas où cet événement surviendrait.

Pendant la secousse :

- Restez à l'abri, sous un meuble solide ou contre un mur porteur. Eloignez-vous des fenêtres.
- En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant l'arrêt des secousses.
- Évitez la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches, ...
- N'allumez pas de flamme (fuite éventuelle de gaz).

Après la secousse :

- Evacuez le plus rapidement possible les bâtiments après la première secousse. Il peut y en avoir d'autres.
- Ne pas prendre l'ascenseur ; couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer ; en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et prévenir les autorités ; prendre ses papiers personnels, ses médicaments indispensables.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une maison endommagée.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (ils sont pris en charge).
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.

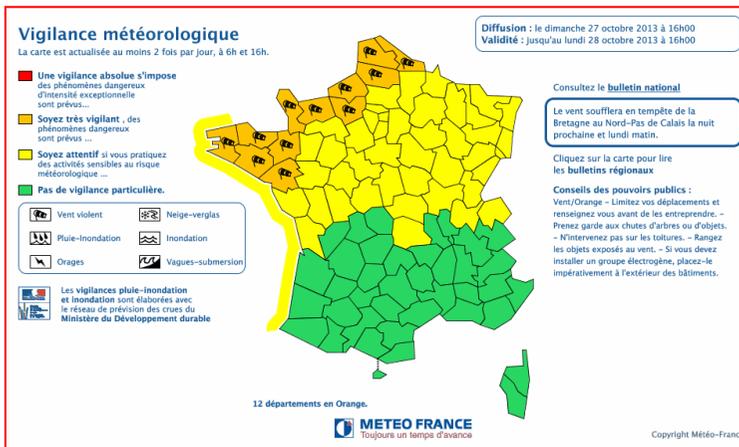
VENT VIOLENT - ORAGE



Malgré sa position en intérieur des terres, Gorges est exposée au risque de tempête. Les vents peuvent, de manière ponctuelle, dépasser les 100 km/h et provoquer des dégâts importants, comme ce fut le cas en 1999.

Les tempêtes peuvent avoir un impact sur la population et les bâtis (chutes d'arbres, toitures abimées...). Les routes peuvent être parfois enclavées, limitant la circulation des personnes.

L'alerte est donnée par Météo France grâce à un système de cartes de vigilance publiées sur son site Internet (www.meteo.fr) et dans différents médias. Elle se décline selon quatre niveaux, reconnaissables grâce à leurs couleurs :



- **Niveau vert** et **Niveau jaune** : absence de risques majeurs.
- **Alerte orange** : soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.
- **Alerte rouge** : une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux, d'une intensité exceptionnelle, sont prévus.

Avant :

- Limitez vos déplacements. Si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudent et empruntez les grands axes de circulation ;
- Mettez-vous à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin) ;
- Rentrez les animaux ;
- Abritez-vous hors des zones boisées.

Pendant :

- Limitez votre vitesse sur route et autoroute ;
- Débranchez vos appareils électriques ;
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers ;
- N'intervenez pas sur les toitures ;
- Ne bravez pas les intempéries.

Après :

- Ne touchez pas aux câbles électriques
- Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture,...)

En cas d'alerte Rouge :

- Restez chez vous ou le cas échéant, gagnez un abri en dur et n'en sortez pas.

Dans tous les cas :

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les services météo, les pouvoirs publics.
- Veillez aussi à la sécurité des personnes vulnérables de votre entourage.



La canicule représente un risque pour la santé lorsque trois conditions sont réunies : Il fait très chaud, la température descend très peu la nuit, et cela dure plusieurs jours.

Un épisode de grand froid est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

Avant :

- Les personnes fragiles (personnes âgées, personnes handicapées, en situation de précarité ou isolées) sont invitées à se faire recenser en Mairie (service social Tél. : 02 40 06 93 90 - ccas@gorges44.fr)
- Chacun doit être attentif à ses voisins, amis ou famille.

Pendant la Canicule :

- Boire beaucoup d'eau
- Ne pas faire d'efforts physique intenses (sports, bricolage, jardinage)
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur (fermer les volets...)
- Porter des vêtements légers, amples et clairs, sans oublier le chapeau quand on est à l'extérieur
- Ne pas rester au soleil

Pendant le Grand froid :

- Mettre des vêtements chauds, couvrir la tête, le cou, les mains et les pieds
- Eviter de sortir
- Bien se nourrir
- Maintenir un certain niveau d'activités physiques tout en évitant les efforts importants
- Chauffer son logement sans surchauffer et l'aérer une fois par jour pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone

MOUVEMENT DE TERRAIN



Les mouvements de terrain se caractérisent par des déplacements du sol ou du sous-sol tels que :

- Le retrait-gonflement des argiles
- Les glissements de terrain le long d'une pente
- Les effondrements de cavités souterraines
- Les écroulements et les chutes de blocs
- Les coulées boueuses et torrentielles.

Que faire en cas de mouvement de terrain ?

Avant:

- S'informer des risques encourus, mais aussi des consignes de sécurité
- Signaler aux autorités toute modification manifeste du sol

Pendant:

- S'écarter et gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ces pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Après:

- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours



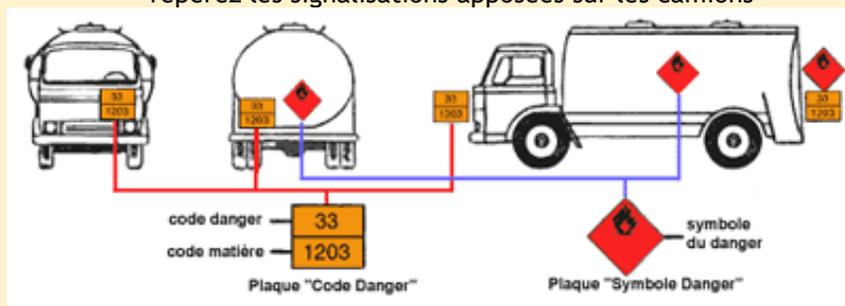
Commune de Gorges
Risque mouvements de terrains



Ce risque peut survenir par le transport de matières dangereuses par voie routière. Un accident d'un camion Transportant des Matières Dangereuses (TMD) peut engendrer une explosion, un incendie, ou encore un nuage toxique.

Avant :

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : repérez les signalisations apposées sur les camions



Pendant :

Témoign d'un accident

- Donnez l'alerte aux services de secours, en précisant : le lieu, le moyen de transport, la présence de victime, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...), décrire les panneaux présents sur le camion.
- Protégez la zone pour éviter un sur-accident : balisez les lieux du sinistre, faites éloigner les personnes à proximité, et ne fumez pas.

Fuite de produit/nuage toxique

- Ne touchez pas le produit/en cas de contact : lavez-vous et changez-vous ;
- Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- Rejoignez le bâtiment le plus proche,
- Confinez-vous : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air.
- Écouter la radio France Bleu Loire Océan, 101.8 FM.

RISQUE INDUSTRIEL



Bien que ce risque majeur ne soit pas identifié sur notre Commune, il vous est présenté à titre indicatif afin connaître les modalités liées à un accident industriel.

Il peut engendrer une explosion, un incendie ou un nuage toxique.

Liste des sites stratégiques sur le Département et secteurs limitrophes :

Plans de prévention des risques technologiques exécutoires (approuvés) en Loire-Atlantique		
Site industriel	PPRT approuvé le :	Communes concernées par les dispositions réglementaires du PPRT
Titanobel (ex-Nobel Explosifs France)	30/05/07	Riaillé, Grand Auverné, La Meilleraye-de-Bretagne
Odalis	04/11/09	Mésanger
EPC France ⁽¹⁾	28/10/13	Saint-Crépin-sur-Moine (49), Clisson, Mouzillon
Total Raffinage France, Antargaz, Société Française Donges-Metz	21/02/14	Donges, Montoir-de-Bretagne
Yara France, Elengy, IDEA Services Vrac	30/09/15	Montoir-de-Bretagne, Donges

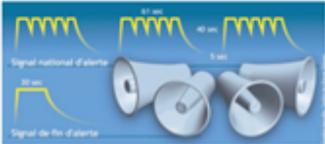
⁽¹⁾ : implantée en Maine-et-Loire (49)

Consignes de sécurité

Risque industriel

SE METTRE À L'ABRI - ÉCOUTER LA RADIO - RESPECTER LES CONSIGNES

En plus des consignes générales (p. 14), les consignes en cas d'accident industriel, sont les suivantes :

	<p>Descriptif de l'alerte.</p> <p>Une sirène émet un signal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prolongé, • modulé, montant et descendant, • de 3 séquences d'1 mn et 41 s chacune. <p>Descriptif de la fin d'alerte.</p> <p>Une sirène émet un signal continu de 30 secondes</p> 
 <p>AVANT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer en mairie : <ul style="list-style-type: none"> - Des risques encourus. - Des consignes de sauvegarde. - Du signal d'alerte. - Des plans d'intervention. • Participer à des exercices de simulation.
 <p>PENDANT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dès le signal national d'alerte (sirène) : <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas chercher à rejoindre les membres de la famille (ils sont eux aussi protégés). - S'abriter dans le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent), un véhicule n'est pas une bonne protection. • Se confiner dans un local clos : <ul style="list-style-type: none"> - Boucher toutes les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation. - Choisir de préférence une pièce sans fenêtre. - S'éloigner des portes et fenêtres. - Écouter la radio (de préférence locale). - Ne pas fumer. - Ne pas téléphoner. • Se laver en cas d'irritation et si possible se changer. • Ne pas manger et ne pas boire de produits non conditionnés.
 <p>APRÈS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dès la fin de l'alerte : <ul style="list-style-type: none"> - Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation (diffusé par radio). - Aérer le local de confinement.

LES BONS RÉFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS !



PRÉPAREZ VOTRE KIT SÉCURITÉ

- Radio à piles
- Lampes de poche (avec piles de rechange)
- Réserve d'eau potable et de nourriture
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Vêtement de rechange
- Couvertures
- Matériel de confinement (gros adhésif, serpillère...)



INFORMEZ-VOUS EN ÉCOUTANT LA RADIO

Vous pouvez vous tenir informé en écoutant Alouette 92.8 Mhz, France Bleu Loire Océan 101.8 Mhz,

Et écoutez les consignes données par les autorités.



LAISSEZ VOS ENFANTS À L'ÉCOLE EN CAS DE RISQUE IMMIDENT

Ils sont en sécurité et pris en charge.



NE TÉLÉPHONEZ QU'EN CAS DE DANGER VITAL

Libérez les lignes pour les secours.



EVACUEZ OU CONFINÉZ-VOUS

Selon la nature du sinistre.



N'ENCOMBREZ PAS LES VOIES D'ACCÈS OU DE SECOURS

Le respect des procédures est indispensable à l'efficacité des secours.

Contacts utiles

Mairie de Gorges

3 place de l'église - GORGES

Tél. 02 40 06 93 90/ Fax 02 40 06 97 89

contact@gorges44.fr

www.gorges44.fr/

Pompiers (poste fixe)	18
N° européen de secours (et mobile)	112
Police	17
Samu	15
Préfecture	02 40 41 20 20
Urgence Gaz de France	08 00 47 33 33

Sites Internet

Météo France	www.meteofrance.com
Vigicrues	www.vigicrues.gouv.fr